



Service Urbanisme
Affaire suivie par Olivier BUTTARD
buttard.olivier@ville-lepecq.org

Monsieur le Maire
Mairie de Croissy-sur-Seine
Service Urbanisme
8 Avenue de Verdun
78290 Croissy-sur-Seine

Le Pecq, le 24 août 2026

N/Réf. : UR/20260824/ALdB/OB

Objet : Observations de la Ville du Pecq / modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Croissy-sur-Seine – secteur "Partie du Chemin de Ronde – site D5"

Monsieur le Maire,

La Ville du Pecq a pris connaissance, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, du dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Croissy-sur-Seine portant sur le secteur "Partie du Chemin de Ronde – site D5", relatif à la reconversion de l'ancien site de laboratoires pharmaceutiques Servier. Notre commune étant directement limitrophe de ce projet, nous souhaitons vous faire part des observations suivantes, qui portent principalement sur les questions de circulation et de préservation de la biodiversité.

Sur la circulation en phase chantier

L'ampleur du programme envisagé (pôle sportif et bien-être, parc d'activités, résidence pour jeunes actifs, internat, résidence locative avec services, bureaux) va nécessairement générer, durant toute la phase de travaux, un trafic important de poids lourds pour les besoins de terrassement, de livraison de matériaux et d'évacuation des déblais.

Nous tenons à rappeler que la rue du 11 Novembre, qui prolonge le Chemin de Ronde sur le territoire de la commune du Pecq, ainsi que la rue de la Liberté, sont interdites à la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Cette interdiction devra impérativement être respectée pendant toute la durée du chantier.

Nous demandons en conséquence qu'un plan de circulation des camions de chantier soit établi préalablement au démarrage des travaux et strictement respecté par l'ensemble des entreprises intervenant sur le site, afin de garantir qu'aucun poids lourd n'emprunte la rue du 11 Novembre ou la rue de la Liberté. Ce plan devra prévoir les itinéraires d'accès et de sortie de chantier, les modalités de contrôle de son application, ainsi que les mesures correctives en cas de manquement constaté.

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :



Sur la circulation en phase d'exploitation

Au-delà de la phase chantier, la mise en service des constructions (résidences, internat, bureaux, activités et équipements sportifs) va générer des flux de circulation nouveaux et durables sur le Chemin de Ronde et ses abords, qu'il s'agisse des résidents, des salariés, des visiteurs ou des livraisons.

Nous attirons votre attention sur le fait que le nombre de logements et de résidents du Chemin de Ronde a fortement augmenté ces dernières années, avec la livraison de plusieurs programmes immobiliers sur ce secteur. Il conviendra donc de veiller à ce que les riverains actuels et futurs du Chemin de Ronde continuent de disposer de plusieurs itinéraires de desserte, et ne se retrouvent pas, du fait de sens uniques existants ou qui viendraient à être créés, contraints d'emprunter un nombre restreint de voies. Une telle situation aurait pour effet de concentrer les flux sur un nombre limité d'axes, au détriment de la fluidité de la circulation et du cadre de vie des riverains, y compris ceux résidant sur le territoire de la commune du Pecq.

Nous souhaitons donc qu'une réflexion sur le plan de circulation et de desserte du secteur, incluant les communes limitrophes, soit menée en amont de la réalisation du projet, en concertation avec les communes concernées.

Sur la préservation de la biodiversité

La Ville du Pecq souhaite également souligner l'importance qu'elle attache à la restauration de la végétation sur cette parcelle aujourd'hui largement artificialisée. Nous rejoignons à cet égard les enjeux environnementaux pointés par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) dans son avis délégué n°014510/APP du 2 juin 2026, qui identifie notamment le risque d'inondation, la pollution des sols et la préservation de la biodiversité et des milieux naturels comme les principaux enjeux environnementaux du projet, avec en particulier la présence à proximité immédiate du site de la ZNIEFF de type 1 de "l'usine des eaux du Pecq" et la présence sur le site du Serin cini, espèce inscrite sur la liste rouge régionale comme "en danger".

Nous avons noté avec intérêt que la Ville de Croissy-sur-Seine s'est engagée, dans son mémoire en réponse à cet avis, à mettre en œuvre plusieurs mesures en réponse aux recommandations de la MRAe : la replantation de haies et d'arbres isolés d'essences indigènes sur l'intégralité de la surface d'habitat impactée, la gestion extensive des espaces herbacés par fauche tardive et sans recours aux herbicides, l'intégration de dispositions réglementaires dédiées à la préservation des habitats naturels dans le règlement du secteur ULe et dans l'OAP, ainsi qu'un dispositif de suivi dans le temps (notamment le suivi des couples reproducteurs de Serin cini) assorti de mesures correctives en cas d'écart constaté.

La Ville du Pecq encourage vivement la Ville de Croissy-sur-Seine à concrétiser pleinement ces engagements, tant lors de la conception définitive du projet que lors de sa réalisation, et souhaite que cette restauration des habitats naturels et de la trame végétale du site se traduise durablement sur le terrain, au bénéfice de la biodiversité locale et du cadre de vie partagé par nos deux communes.

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :





Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération ces observations dans la suite de la procédure, et restons à votre disposition pour échanger sur ces différents points, notamment ceux relatifs à la circulation, qui concernent directement le territoire de notre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Anne-Laure de Brosses

